



VILLE DE BATHURST
SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
PROCÈS-VERBAL

le 3 novembre 2025
18 h 30
Salle du conseil - Hôtel de Ville

Présences

K. Chamberlain, mairesse
D. Knowles, maire adjoint
P. Anderson, conseillère
D. Branch, conseiller
S. Brunet, conseiller
R. Hondas, conseiller
J.-F. LeBlanc, conseiller
S. Legacy, conseiller
M. Skerry, conseiller
M. Willett, conseiller

Fonctionnaires

T. Pettigrew, directeur général
A. Parker, greffière municipale
M. Abernethy, ingénieur municipal
L. Foulem, directeur des communications
corporatives
S. Gauvin, trésorière
M. A. LaPlante, directeur municipal adjoint
N. R. Rabé Harou, urbaniste junior
C. Roy, administratrice exécutive
R. Wilbur, directeur des parcs, du service des
loisirs et du tourisme
M. Bouffard, directeur municipal d'urbanisme

- 1. MOMENT DE RÉFLEXION / RECONNAISSANCE TERRITORIALE**
- 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par D. Branch, conseiller

Appuyé par M. Willett, conseiller

QUE l'ordre du jour soit approuvé comme présenté.

MOTION ADOPTÉE

- 3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Séance ordinaire publique tenue le 20 octobre 2025

Proposé par M. Skerry, conseiller

Appuyé par S. Legacy, conseiller

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique daté du 20 octobre 2025 soit approuvé comme distribué.

MOTION ADOPTÉE

5. RÉOLUTIONS EN BLOC

6. PRÉSENTATIONS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

Aucune présentation n'est faite.

7. FINANCES

7.1 Budget - Fonds de fonctionnement général

Le conseil a procédé à l'examen final des recommandations pour le budget de fonctionnement général 2026. Les réunions précédentes étaient des séances de travail publiques, au cours desquelles le conseil a pu examiner les détails, poser des questions et établir les recommandations proposées. Les budgets d'immobilisations et des services publics ont déjà été approuvés; la présente rencontre portait donc uniquement sur le budget de fonctionnement général. Si le tout est approuvé, la présentation complète du budget ainsi que les résolutions seront présentées lors de la réunion publique ordinaire du 17 novembre, avant la soumission à la province.

Quelques ajustements sont apportés depuis la dernière séance de travail :

- La subvention du Club de curling avait été omise par inadvertance et a maintenant été réintégrée. Pour accommoder cela, le solde restant de la subvention touristique a été réduit de 15 000 \$.
- Le projet Monument McFlurry a été retiré du plan 2026, les fonds étant plutôt alloués en 2025.
- L'allocation prévue en 2026 pour le monument a été réaffectée au projet de toiture de la piscine, sous réserve d'un financement de 40 % du SDR.
- Le chemin Ryan sera complété à 100 %.
- La réduction des coûts d'assurance a permis de réallouer certains montants.
- Lors de l'examen plus approfondi des finances du Centre aquatique, il a été constaté que l'excédent de 2024 n'avait pas été inclus dans le budget 2026. Avec cette correction, le budget peut être équilibré sans devoir utiliser les fonds de réserve, comme cela avait été prévu.

Le conseil est maintenant en mesure de finaliser et d'approuver les taux de taxation et le budget de fonctionnement général pour 2026.

8. ARRÊTÉS MUNICIPAUX

8.1 Réception des recommandations du Comité consultatif en matière d'urbanisme

8.1.1 1058, allée Roy

Le 28 octobre 2025, le comité consultatif en matière d'urbanisme a étudié les amendements proposés dans l'arrêté 2025-08Z visant à permettre l'aménagement d'une mini-maison sur la propriété située au 1058 allée Roy et portant le NID 20931325. Le comité consultatif en matière d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver l'arrêté tel que proposé avec les conditions suivantes :

1. En plus des usages normalement permis dans la zone R2-1, il sera permis d'aménager une mini-maison sur la propriété portant le NID 20931325.
2. Le type de bâtiment et l'aménagement du site devront être en concordance avec les plans présentés par la demanderesse avec sa demande de rezonage. Tout changement significatif à ces plans devra être approuvé par le Comité consultatif en matière d'urbanisme.
3. L'ensemble des dispositions contenues dans l'arrêté de zonage continuent de s'appliquer.

8.2 Audience d'oppositions ou d'appuis concernant les modifications proposées au plan municipal

8.2.1 1058, allée Roy

Pour la propriété située au 1058, allée Roy, un avis public, tel que requis en vertu de l'article 111 de la *Loi sur l'urbanisme* concernant l'amendement provisoire de l'arrêté de zonage a été publié. Aucune objection écrite n'a été reçue.

Le public est invité à trois reprises à exprimer leurs opinions concernant les modifications proposées à l'arrêté de zonage pour la propriété situées au 1058, allée Roy. Aucune objection n'a été reçue.

8.3 Amendements proposés de l'arrêté municipal et de zonage

8.3.1 1058, allée Roy

8.3.1.1 Première lecture arrêté 2025-08Z

Proposé par S. Brunet, conseiller

Appuyé par J.-F. LeBlanc, conseiller

QUE l'Arrêté 2025-08Z intitulé « Un arrêté pour modifier l'arrêté municipal 2008-01 intitulé « Arrêté de zonage de la ville de Bathurst » » soit lu trois fois par titre, conformément aux exigences énoncées au paragraphe 15(3) de la *Loi sur la gouvernance locale*; et

QU'il est possible d'examiner l'arrêté proposé ci-dessus en communiquant avec la greffière municipale de la Ville pendant les heures normales de bureau; et

QUE l'arrêté proposé ci-dessus soit affiché sur le site Web de la Ville de Bathurst et sur la page Facebook, conformément à la *Loi sur la gouvernance locale*, alinéa 70(1)c; et

QUE le but de l'arrêté proposé susmentionné est de permettre l'aménagement d'une mini-maison sur la propriété située au 1058, allée Roy et portant le NID 20931325.

IL EST RÉSOLU QUE l'arrêté proposé 2025-08Z intitulé « Un arrêté pour modifier l'arrêté municipal 2008-01 intitulé « Arrêté de zonage de la City of Bathurst » » soit lu pour la première fois, par titre.

MOTION ADOPTÉE

8.3.1.2 Deuxième lecture arrêté 2025-08Z

Proposé par D. Knowles, maire adjoint

Appuyé par R. Hondas, conseiller

QUE l'arrêté 2025-08Z, intitulé « Un arrêté visant à modifier l'arrêté 2008-01 intitulé « Arrêté de zonage de la City of Bathurst » » soit passé, en deuxième lecture (par titre).

MOTION ADOPTÉE

9. RÉOLUTIONS PROVISOIRES

9.1 Réduction des voies de Miramichi

Tel que demandé par le Conseil, une comparaison des configurations à 2 voies, 3 voies et 4 voies pour l'avenue Miramichi est présentée. L'analyse a mis en évidence les avantages et les inconvénients de chaque option :

- Configuration à 2 voies : Offre le meilleur équilibre entre coût, sécurité et flexibilité.
- Configuration à 3 voies : Présente une performance modérée, mais entraîne des coûts plus élevés et une sécurité réduite.
- Configuration à 4 voies : Augmente la capacité, mais diminue la sécurité et ne favorise pas le transport actif.

Recommandation : Aller de l'avant avec la configuration à 2 voies, afin d'assurer un équilibre approprié entre coût, sécurité et modes de déplacement multimodaux.

Il est noté que l'option à 2 voies peut supporter jusqu'à une augmentation de 250 % du volume de circulation. Advenant une croissance importante, les mouvements de virage à gauche à grand volume résultant de nouveaux développements pourraient être gérés par l'ajout de voies de virage à gauche à court rayon au besoin.

Proposé par D. Branch, conseiller

Appuyé par S. Brunet, conseiller

ATTENDU QUE la Ville a identifié l'avenue Miramichi comme une zone prioritaire dans le cadre du Programme de partenariat pour les routes provinciales-municipales (PRPM) pour les prochaines années;

ATTENDU QUE la Ville de Bathurst a mandaté Roy Consultants pour réaliser un rapport d'analyse de la circulation pour l'avenue Miramichi;

ATTENDU QUE l'ingénieur municipal Matthew Abernethy a présenté l'étude d'analyse de la circulation – Réduction des voies sur l'avenue Miramichi lors de la réunion publique ordinaire tenue le 5 mai 2025;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville de Bathurst accepte et reçoive par la présente l'étude sur la réduction des voies de l'avenue Miramichi réalisée par Roy Consultants, telle que présentée par l'ingénieur municipal Matthew Abernethy le 5 mai 2025 et approuve la modification proposée visant le passage de quatre voies à deux voies, tel que recommandé dans l'étude.

(5) Pour : Councillors Anderson, Branch, Brunet, Leblanc et Legacy

(4) Contre : Councillors Hondas, Knowles, Skerry et Willett

MOTION ADOPTÉE

10. POINTS D'INFORMATION

10.1 Rapports de l'administration

10.1.1 Mise à jour sur les travaux routiers par Matthew Abernethy, ingénieur municipal

Les travaux sur la rue Ste-Anne avancent; les bordures et l'asphaltage devraient être terminés la semaine prochaine, suivis du nettoyage des entrées. L'ensemble du projet devrait être complété d'ici le 21 novembre. Une portion supplémentaire de la rue Évangéline devra être asphaltée au printemps. Les bordures près de l'intersection de Ste-Anne et St-Pierre sont des bordures franchissables pour permettre la circulation des camions.

Les travaux sur la rue Chaleur ont débuté plus tard; l'asphaltage devrait également être complété pour le 21 novembre, avec le nettoyage à suivre. Il reste à déterminer si les travaux de trottoir pourront être réalisés cette année ou s'ils devront être reportés au printemps.

10.2 Rapports de comités

Aucun

10.3 Rapport de la mairesse

Une séance d'information communautaire aura lieu le 4 novembre à la salle Paul Ouellette du Centre K.C. Irving afin de discuter de l'emplacement potentiel du nouveau logement transitoire pour les personnes en situation d'itinérance. Les résidents ayant des questions ou des préoccupations sont encouragés à y assister entre 18 h et 20 h.

Le mercredi 5 novembre, les élèves de 9^e année participeront à l'activité « J'emmène mon enfant au travail ». La Ville de Bathurst s'est associée à l'école BHS afin de soutenir les élèves qui ne sont pas en mesure de trouver un stage individuel. Environ 10 à 15 élèves seront accueillis à l'hôtel de ville pour la journée, avec un programme complet et dynamique prévu.

Également le mercredi 5 novembre, le Musée du patrimoine de Bathurst tiendra son assemblée générale annuelle à partir de 18 h 30. Les membres de la communauté sont encouragés à y participer afin de soutenir cet organisme local.

Cette semaine marque la Semaine nationale de l'immigration francophone. Plusieurs activités sont prévues à cette occasion. Il est possible de consulter la page Facebook de l'Association multiculturelle région Chaleur ou celle de la Communauté francophone accueillante Chaleur pour obtenir plus d'information.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par S. Legacy, conseiller

Appuyé par D. Knowles, maire adjoint

QUE la séance ordinaire publique soit levée à 19 h 51.

MOTION ADOPTÉE

Kim Chamberlain / MAIRESSE

Amy-Lynn Parker / GREFFIÈRE MUNICIPALE